



CONCOURS LOCAL DES MAISONS FLEURIES 2024

14^e édition

La municipalité souhaite associer les Carbonnais à l'embellissement de leur ville en organisant le Concours Local des Villes Fleuries 2024 (14^e édition). En fleurissant vos balcons, jardins, terrasses ou potagers vous valorisez le travail réalisé par les Services Techniques de la commune. **Pour cela, votre espace fleuri doit être visible de la rue.** N'hésitez pas à contacter les Services Techniques pour plus d'information au 05 61 87 94 26.

Règlement du concours

- Les participants

Toutes les carbonnaises ou carbonnais résidant en pavillon ou en immeuble sont invités à prendre part à ce concours. Il est impératif que le balcon, le jardin ou le potager soit visible de la rue.

- Les catégories

Les participants peuvent s'inscrire dans une des trois catégories suivantes :

1. Balcons, terrasses, murs fleuris.
2. Maison avec jardin.
3. Potager autour de la maison ou extra-muros.

Au-delà du fleurissement, il sera jugé l'aménagement de l'espace (arbres, arbustes...).

- Jury

Le jury passera dans la première quinzaine de juillet et il n'est pas autorisé à entrer dans les propriétés privées. Les prix seront attribués par catégorie. Les gagnants seront sélectionnés pour participer au concours départemental en 2024. La remise des prix aura lieu durant le dernier trimestre 2024.

- Inscription

Déposez à l'accueil de la Mairie le bulletin d'inscription ci-dessous dûment rempli au plus tard le 21 juin 2024.

- Dotations

Remise de bons d'achats offerts par la municipalité aux trois premiers de chaque catégorie.

Le premier prix de chaque catégorie ne pourra être attribué qu'une seule fois tous les trois ans à une même personne. Toutefois, son inscription au concours est toujours possible, pour l'attribution éventuelle d'autres prix et dans toutes les catégories.

✂ -----

Bulletin d'inscription

(à découper et à remettre à l'accueil de la Mairie de Carbonne au plus tard le 21 juin 2024).

M^{me} M. M^{me} & M.

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :@.....

Participera dans la Catégorie : Balcons, terrasses, murs fleuris.

Maison avec jardin.

Potager (extra-muros).

Oui, j'autorise que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury et par le service communication de la commune. J'autorise la publication des dites photos dans la presse locale, dans le bulletin municipal et le site internet de la ville.

Non, je n'autorise pas que des photos du fleurissement soient réalisées.